



PROCESSUS DE MOBILISATION POUR LA JOURNÉE DU 8 AVRIL 2021

La Fédération CGT Santé Action Sociale appelle les structures de son champ professionnel : syndicats, Unions Syndicale Départementales Santé & Action Sociale et Coordinations Régionales à se réunir et à continuer à organiser des assemblées générales avec les salarié.e.s dans les établissements de manière largement unitaire, quand cela est possible, pour permettre la participation du plus grand nombre à la mobilisation et à la grève.

La journée d'action prévue le 8 avril portée en intersyndicale (CFE/CGC – CGT – FO et SUD) avec comme thématique les « **183 euros pour toutes et tous** » doit montrer à ce gouvernement que le secteur de la santé et de l'action sociale reste déterminé et mobilisé à obtenir des vrais moyens pour soigner. Les 183 euros ne sont qu'une étape qui doit tendre vers notre revendication des 300 Euros.

L'état continue de diviser pour mieux régner, de se dégager de toutes les responsabilités sur les collectivités et les citoyens.

La Fédération Santé Action Sociale appelle à une journée de grève et de manifestation le jeudi 8 avril 2021. Un seul mot d'ordre, une seule revendication :

« 183 EUROS POUR TOUS »

Une manifestation aura lieu sur Paris à partir de 13 heures. Le parcours est le suivant :

**Départ : place des 5 Martyrs
boulevard Pasteur
rue de Ségur
place Vauban
rue de Varenne
Invalides**

Un courrier a été adressé par l'intersyndicale « CFE/CGC – CGT et FO » pour être reçu le 8 avril par le Premier ministre.

Toutes et tous ensemble, on ne lâche rien, dans la rue le 8 avril à Paris ou en Province pour demander **l'égalité de traitement pour tous. Pas de trêve pour la lutte !**

Tous les métiers doivent être concernés : la CGT exige une égalité de traitement par la transposition immédiate des 183 €uros pour tous les professionnels de la santé et de l'action sociale quels que soient leurs métiers, et la réouverture de vraies négociations portant cette revalorisation salariale à hauteur de 300 €uros.

Pour les syndicats qui en feront la demande en amont, la Fédération prendra en charge sur la base d'un billet A/R 2^{ème} classe de 1 ou 2 camarades par syndicat.